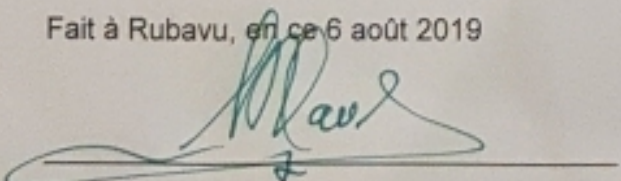


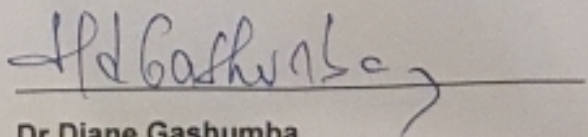
COMMUNIQUE CONJOINT A L'OCCASION DE LA VISITE DU MINISTRE CONGOLAIS DE LA SANTE

RUBAVU, 6 AOÛT 2019

1. A l'invitation de son homologue Rwandaise Dr. Diane Gashumba, le Ministre Congolais de la Santé a.i. Mr Pierre Kangudia ainsi que sa délégation, a effectué une visite officielle à Rubavu, en République du Rwanda, ce 6 août 2019.
2. Cette visite intervient dans le cadre du renforcement de la coopération entre les deux pays notamment dans le domaine de sante publique. Plus spécifiquement, cette visite vise à obtenir un engagement politique de haut niveau guidant le renforcement de la coopération transfrontalière en matière de surveillance des maladies pour la préparation et la réponse entre la RDC et le Rwanda.
3. Les deux ministres ont ainsi discuté de l'opportunité de la mise en place d'un cadre de concertation transfrontalier établissant des mécanismes communs de prévention et de gestion des cas de la maladie à virus Ebola (MVE) incluant la surveillance, le partage des informations, la vaccination ainsi que la prise en charge des cas.
4. Constatant avec satisfaction la convergence de leurs visions, les deux parties ont validé leurs orientations visant à mettre en place une feuille de route des activités transfrontalières conjointes.
5. À l'issue de la réunion bilatérale, il a ainsi été décidé de mettre en œuvre des mécanismes préventifs d'endiguement de la MVE et de sécurisation des flux transfrontaliers en vue de réduire les risques de propagation de la maladie. Cela sera fait en commun accord et en consultation avec le secteur privé et la société civile pour ne pas affecter les échanges socio-économiques transfrontaliers entre les deux pays.
6. Il a aussi été décidé que dans le cadre du renforcement de la coordination en matière de prévention et gestion des cas de la MVE, une équipe des professionnels multisectorielle Rwandaise effectuera une mission d'échange d'expérience auprès de leurs homologues Congolais.
7. Les deux parties ont réitéré l'appel du Directeur Général de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), qui a déclaré que la MVE constitue une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) et a indiqué qu'il était temps que le monde entier prenne pleinement conscience de la situation et redouble d'efforts pour œuvrer en solidarité avec la RDC en vue de mettre fin à cette épidémie et bâtir un meilleur système de santé.
8. La feuille de route conjointe a été adoptée et une équipe technique est mise en place pour sa mise en œuvre rapide après sa présentation au Bureau Régional de l'OMS le 15 août 2019.
9. Le ministre de la santé de la République Démocratique du Congo a remercié son homologue Rwandais pour un accueil chaleureux qui lui a été réservé ainsi qu'à toute sa délégation et a exprimé son souhait de mettre en œuvre conjointement la feuille de route convenue. La ministre de la Santé de la République du Rwanda a réitéré son appui ferme à la feuille de route et à l'engagement du Rwanda à travailler étroitement avec la RDC afin d'endiguer cette épidémie d'Ebola.

Fait à Rubavu, en ce 6 août 2019


Mr Pierre Kangudia
Ministre de la Sante Publique a.i.
République Démocratique du Congo


Dr Diane Gashumba
Ministre de la Sante
République du Rwanda